REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Du Conseil Municipal

COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 28 octobre 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit du mois d'octobre à vingt heures zéro minute, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du vingt et un octobre deux mil seize s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. SCHNOEBELEN Jean-Marie, Maire.

Sont présents: 10 M. BURGER Claude, M. CHRISTEN André, M. HAEBIG Nicolas,

M. JACOBERGER Thierry, M. KIPPELEN Jean-Baptiste, Mme NENOT Patricia,

Mme REMY Vanessa, M. SCHAD Pierre, Mme SCHLIENGER Anne.

Absents représentés : 4 M. HASENBOEHLER Thomas, ayant donné procuration à M. JACOBERGER

Thierry

M. MEYER Gérard, ayant donné procuration à M. SCHNOEBELEN Jean-Marie Mme NEFF Katia, ayant donné procuration à Mme SCHLIENGER Anne Mme PEDUZZI Fernande, ayant donné procuration à Mme NENOT Patricia

Absente excusée : 1 Mme JOUBARD Josiane.

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

M. JACOBERGER Thierry est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1. Mise en vente de la boulangerie
 - Usage du droit de préemption
 - > Financement
- 2. Convention Rosace fibre optique
- 3. Travaux de voirie 2017 maîtrise d'œuvre
- 4. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Article 1

MISE EN VENTE DE LA BOULANGERIE

A. Usage du droit de préemption

M. le Maire rappelle à l'assemblée la mise en vente forcée de la boulangerie. L'adjudication a eu lieu mardi 4 octobre 2016 à l'étude de Me BAEUMLIN-ANDELFINGER, notaire à ALTKIRCH. Aucun candidat ne s'est présenté.

Lors de la séance du 3 octobre 2016, le conseil municipal avait estimé que le maintien de ce commerce de proximité revêt une grande importance pour la vitalité et l'attractivité de la commune, et la

Commune de BALSCHWILLER

possibilité d'une éventuelle préemption par la commune c'était posée. Cela permettrait à la commune de maintenir ce commerce à travers une location.

Pour rappel, la vente forcée concerne les « murs » mais pas le fond de commerce pour l'instant.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L211- et suivants, L.213-1 et suivants, R.213-4 et suivants, R.211-1 et suivants etL.300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 septembre 2007 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Balschwiller,

Considérant qu'à l'issue de la procédure d'exécution forcée immobilière à la requête de la CCM PORTE D'ALSACE ayant son siège social 19 rue de Belfort à 68210 DANNEMARIE, contre la SCI LATHYNA, société civile, dont le siège est à Balschwiller (68210) 13 rue du 27 Novembre, les biens immobiliers ont été adjugés à la CCM PORTE D'ALSACE ayant son siège social 19 rue de Belfort à 68210 DANNEMARIE, créancier poursuivant,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 4 octobre 2016, adressée par Maître Catherine BAEUMLIN-ANDELFINGER notaire à ALTKIRCH, en vue de la cession moyennant le prix de 120 000.- € d'une propriété sise à Balschwiller 13 rue du 27 Novembre, cadastrée section 02 parcelles n°19(A) et 19(B) d'une contenance totale de 4.75 ares, appartenant à la CCM PORTE D'ALSACE (adjudicataire après la vente forcée) ayant son siège social 19 rue de Belfort à 68210 DANNEMARIE, Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide de se substituer à l'adjudicataire au prix ci-dessus visé de 120 000.- € et d'acquérir par voie de préemption le bien sis à Balschwiller 13 rue du 27 Novembre, cadastrée section 02 parcelles n°19(A) et 19(B) d'une contenance totale de 4.75 ares.
- Autorise M. le Maire à signer les actes afférents et tous les documents à intervenir.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au compte 2115 du budget 2016 pour les acquisitions et les frais d'actes.

B. Financement

M. le Maire soumet à l'assemblée des propositions de financement pour l'acquisition de la boulangerie. Celle-ci se décompose en deux phases :

La premier sous forme de crédit relais permettra l'acquisition et d'éventuels travaux dans l'éventualité d'absence de paiement d'un loyer. Dans un second temps l'enveloppe serait figée à un taux fixe lorsque la commune commencerait à percevoir un loyer.

Vu les offres en présence et après analyse des différentes propositions,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

Décide de contracter un crédit relais d'un montant de 200 000.- € auprès du Crédit Mutuel aux conditions énumérées ci-dessous :

1 ^{ère} phase crédit relais				
Montant	200 000€			
Durée	2 ans			
Date limite de déblocage des fonds	15 décembre 2016			
Type de taux	Taux variable indexé sur euribor 3 mois			
	(actuellement 0.55%)			
Remboursement en capital	Autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité			
Taux	Selon taux en vigueur au moment de la bascule			
	du crédit relais en prêt amortissable			
Périodicité des remboursements	trimestriel			
Frais de dossier	néant			

Commune de BALSCHWILLER

2 ^{ème} phase prêt amortissable			
Montant	200 000€		
Durée	15 ans		
Date limite de déblocage des fonds	15 décembre 2016		
Type de taux	fixe		
Taux	Selon taux en vigueur au moment de la bascule		
	du crédit relais en prêt amortissable		
Périodicité des remboursements	trimestriel		
Frais de dossier	néant		

- Décide d'affecter le montant à l'acquisition de la boulangerie et aux frais divers liés.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt
- Décide d'inscrire aux budgets 2016 et suivants les montants nécessaires au remboursement de ce crédit relais.

Article 2 CONVENTION ROSACE – FIBRE OPTIQUE

M. le Maire rend compte à l'assemble de la rencontre avec la société ROSACE de ENTZHEIM, chargée par la Région du déploiement de la fibre optique. Celui-ci interviendra d'ici 2022 et nécessitera un certain nombre de travaux. Balschwiller sera notamment concerné par la pose de coffret de sous répartiteur optique sur le domaine public non routier de la commune. La société proposera à la commune une convention d'autorisation d'implantation.

Quelques points restent à éclaircir avec ROSACE.

La convention sera alors proposée lors d'un prochain conseil.

Article 3 TRAVAUX DE VOIRIE 2017 – MAÎTRISE D'OEUVRE

M. le Maire évoque à l'assemblée la programmation de travaux à mettre à l'étude pour 2017. Le conseil municipal, dans sa séance du 29 juillet 2016, avait d'ores et déjà validé la réfection de la rue de la Casinière suite aux travaux d'assainissement qui seront réalisés par le SIA-BBH au printemps 2017. D'autre part, une réflexion est à mener pour les besoins suivants :

- La pose d'un dessableur au bout de la rue des Vergers pour éviter l'engorgement des réseaux par les graviers du Pfifferfeldweg.
- La réhabilitation d'une partie du réseau d'évacuation des eaux pluviales affaissés de la rue de Mulhouse jusqu'à l'exutoire.

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- Décide faire chiffrer ce programme de travaux.
- Confie la maîtrise d'œuvre des aménagements de la rue de la Casinière à la société BEREST de COLMAR selon l'offre en présence: honoraires de 5% des travaux effectivement attribués; ainsi que le chiffrage des autres interventions évoquées.
- Entend statuer sur les travaux qui seront réalisés une fois le chiffrage établi selon :
 - ✓ Les moyens financiers disponibles
 - ✓ Les priorités à traiter

Article 4	
DIVERS	

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 22h10.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 28 octobre 2016

Ordre du jour :

- 1. Mise en vente de la boulangerie
 - > Usage du droit de préemption
 - > Financement
- 2. Convention Rosace fibre optique
- 3. Travaux de voirie 2017 maîtrise d'œuvre
- 4. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Maire		
M. JACOBERGER Thierry	1 ^{er} Adjoint au Maire		
M. MEYER Gérard	2 ^{ème} Adjoint au Maire	Ayant donné procuration à M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	M. SCHNOEBELEN Jean-Marie
M. SCHAD Pierre	3 ^{ème} Adjoint au Maire		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
Mme JOUBARD Josiane	Conseillère municipale	Absente excusée	
Mme NENOT Patricia	Conseillère municipale		
M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal	Ayant donné procuration à M. JACOBERGER Thierry	M. JACOBERGER Thierry
M. CHRISTEN André	Conseiller municipal		
Mme NEFF Katia	Conseillère municipale	Ayant donné procuration à Mme SCHLIENGER Anne	Mme SCHLIENGER Anne
Mme REMY Vanessa	Conseillère municipale		
M. HAEBIG Nicolas	Conseiller municipal		

Commune de BALSCHWILLER

M. BURGER Claude	Conseiller municipal		
Mme SCHLIENGER Anne	Conseillère municipale		
Mme PEDUZZI Fernande	Conseillère municipale	Ayant donné procuration à Mme NENOT Patricia	Mme NENOT Patricia